



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2009

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RE-TAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, VINET Marielle, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, RICHARD Sylvie, BARRAULT Carole, VINET Sylvaine, GOUET Didier.

Absent représenté : ROBIN Bruno représenté par BROCHARD Francky.

### AMENAGEMENT URBAIN / FINANCES

#### LOTISSEMENT « LE CLOS DES GARENNES N°2 » FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le plan de financement du lotissement d'habitations « Le Clos des Garennes n°2 » a pu être définitivement établi à la suite de la procédure d'appel d'offres engagée pour cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **fixe le prix de vente sur la base de 48,00 € le m<sup>2</sup> pour l'ensemble des 63 lots soumis à la vente** - droit d'enregistrement (5,09 %) et frais d'acte en supplément.

#### « LE CLOS DES GARENNES N°2 » - MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE SUR CE LOTISSEMENT COMMUNAL, DANS LE CADRE DES NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ : PRÊT À TAUX ZÉRO MAJORÉ ET PASS FONCIER

Dans le cadre de sa compétence des Aides à la Pierre, le Conseil Général de la Vendée a mis en place un dispositif d'octroi d'une aide à l'accession à la propriété, en y ajoutant **des critères supplémentaires** :

- avoir une ancienneté de résidence principale de deux ans sans interruption dans le département,
- avoir une personne du couple exerçant son activité professionnelle en Vendée,
- répondre au plafond de revenus PTZM (prêt à taux zéro majoré) pour les deux dispositifs (PTZM et Pass-Foncier),
- les opérations devront être localisées dans la zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Conseil Général de la Vendée.

Le montant de l'aide du Conseil Général varie de 1 000 € à 1500 € selon le potentiel fiscal de la commune d'implantation, (le montant de cette aide sera de 1000 euros pour notre commune).

#### Sommaire

1 à 5 Décisions du Conseil  
5 & 6 Infos Municipales  
6 à 8 Infos Associations  
6 Calendrier fêtes et manifestations

Cette aide est incitative mais n'est pas suffisante pour satisfaire seule, au seuil minimum ci-dessous. Elle devra donc être cumulée avec une aide de la commune d'implantation, suivant la répartition ci-dessous :

Nombre d'occupants	Seuil minimum des aides de collectivités locales
3 et moins	3 000 € 2 000 € part communale plus 1000 €, part du Conseil Général
4 et plus	4 000 € 3 000 € part communale plus 1000 €, part du Conseil Général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre en œuvre le dispositif, en le réservant exclusivement au lotissement communal « Le clos des Garennes N°2 » et en le limitant dans le temps.

Il sera inséré dans chaque avant contrat et acte de vente les clauses suivantes :

~ une clause résolutoire et une clause relative à la revente.

Les personnes intéressées par ce dispositif peuvent dès à présent se mettre en contact avec l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le logement) Tél : 02 51 44 78 78 , pour une étude gratuite de leur dossier.

Les inscriptions en liste d'attente pour réserver les terrains sont à effectuer en Mairie.

### AMENAGEMENT RURAL

#### ATELIER COMMUNAL - APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE ET DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme technique pour la réalisation de l'atelier communal et sollicite une subvention au titre de la D.G.E. 2009 (dotation Globale d'Equipement) à hauteur escomptée de 30% de l'investissement.

## **PROJET DE DÉSAFFECTATION DE TROIS CHEMINS RURAUX EN VUE DE LEUR ALIÉNATION**

Plusieurs riverains de chemins ruraux ont formulé une demande d'acquisition de tout ou partie de chemins ruraux jouxtant leur propriété.

- Chemin N° 67 de La Guignardière pour une superficie de 257 m<sup>2</sup>.
- Chemin non numéroté de Grandvilliers pour une superficie de 236 m<sup>2</sup>.
- Chemin non numéroté rue Pointe à Pitre (lotissement des Amarantes) pour une superficie de 189 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que les chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage du public, approuve le projet de désaffectation de tout ou partie des chemins ruraux concernés.

L'enquête publique se déroulera du 30 avril au 15 mai 2009. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie les :

+ 4 mai 2009 de 9 h à 11 h

+ 15 mai 2009 de 15 h à 17 h

## **SCOLAIRE - JEUNESSE**

### **SIXIÈME CLASSE - APPROBATION DU DOSSIER D'AVANT PROJET DÉFINITIF (APD) ET DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2009**

Présentation de l'Avant Projet Définitif et explications sur les concertations menées avec les utilisateurs et parents d'élèves.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'Avant Projet Définitif (APD) présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

A cette phase du projet, cette délibération autorise la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.

Une subvention est sollicitée au titre de la D.G.E. 2009 (Dotation Globale d'Équipement) à hauteur escomptée de 30% de l'investissement.

## **SPORTS - CULTURE - LOISIRS**

### **RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE – VALIDATION DE LA FAISABILITÉ**

L'étude, pour la rénovation de la salle polyvalente, est présentée. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la faisabilité de l'opération.

La durée des travaux sera d'environ 3 mois (peut-être plus tôt suivant les possibilités des entreprises et de la disponibilité de la salle.)

La salle polyvalente sera donc indisponible pendant les travaux. Des contacts sont établis avec les associations et les particuliers ayant émis le souhait de réserver la salle, afin de trouver des locaux de substitution pendant cette période. La Paroisse, suivant les disponibilités, met à notre disposition la Salle Paroissiale.

### **CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE SALLES CULTURELLES – VALIDATION DE LA FAISABILITÉ**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la localisation du projet pour la création et l'aménagement de salles culturelles sur le site de La Pierre Levée, et valide la faisabilité de l'opération. Ces travaux seront réalisés sur plusieurs années.

### **RÉNOVATION DES SALLES OMNISPORTS – VALIDATION DE LA FAISABILITÉ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la faisabilité des travaux de rénovation des salles omnisports, de la création d'un vestiaire pour la salle C et d'une salle de réception. Ces travaux seront réalisés sur plusieurs années.

Une réunion préalable pour ces 3 dossiers avait été réalisée pour déterminer les besoins des associations concernées. A ce stade de l'avancée de ces différents dossiers, une nouvelle rencontre de présentation aux associations sera organisée.

### **CIMETIÈRES – REPRISE DES CONCESSIONS**

La possibilité est donnée aux communes de reprendre dans leur cimetière des concessions en mauvais état et en état d'abandon. La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Cette procédure a été engagée dans les cimetières de La Bruffière le 25 octobre 1999, pour 82 concessions, dans le cimetière du Bourg et 30 concessions dans le cimetière de St Symphorien.

L'aspect d'abandon total a été reconnu.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise, un affichage aux portes des cimetières et de la Mairie et dans les comptes rendus du Conseil Municipal.

Plusieurs familles se sont fait connaître et ont demandé l'arrêt de la procédure en justifiant de leur qualité de descendants des concessionnaires et en s'engageant à remettre en état les concessions en question.

Cinq années après le premier constat, un nouveau procès-verbal a été rédigé le 2 novembre 2004 pour les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ✦ que les concessions en état d'abandon soient reprises par la Commune,
- ✦ qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,
- ✦ que les terrains ainsi libérés soient mis en service pour de nouvelles concessions ou pour l'aménagement du cimetière.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2009

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, CHIRON Laurent, LOS-SOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, RICHARD Sylvie, BARRAULT Carole, VINET Sylvaine, GOUET Didier.

Absents représentés : BROCHARD Francky représenté par BREGEON Jean-Michel, VINET Marielle représentée par CORRE Estelle.

### **FINANCES**

#### **PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE RELATIF AU FCTVA (FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA)**

Actuellement la TVA payée par la Commune sur les investissements est récupérable 2 ans après les travaux.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement dès 2009 de cette TVA au titre des dépenses réalisées en 2008. Pour en bénéficier la Commune doit s'engager par convention avec l'Etat, à accroître ses dépenses d'investissement en 2009 à hauteur de 1 euro supplémentaire par rapport à la moyenne des exercices 2004,2005,2006 et 2007.

Le Conseil Municipal, s'appuyant sur les projets en cours, à l'unanimité, décide de souscrire à ces nouvelles mesures. La trésorerie de la Commune sera améliorée par la perception anticipée d'une année de la TVA sur ses investissements.

#### **SUBVENTIONS EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les subventions pour l'exercice 2009.

ADAPEI	420,00 €
ADMR	2 000,00 €
Assistance croix d'or	85,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	400,00 €
Anciens combattants	315,00 €
ANTENNA	450,00 €
APEL du Sacré Coeur	340,00 €
APEL St Symphorien	55,00 €
ASBD (10 sections)	8 300,00 €
Banque alimentaire	160,00 €
Bibliothèque " Un livre pour tous "	950,00 €
Organisation Téléthon	800,00 €
CLIC GUID'AGE	1 100,00 €
Comité des parents d'élèves (école publique)	340,00 €
Donneurs de sang	90,00 €
École de musique	1 340,00 €
F.M.H.	180,00 €
Fanfare St Joseph	1 600,00 €
FAVEC Veuves Civiles	100,00 €
Fleur de son	90,00 €
JALMALV Vendée	90,00 €
La Bruffière des arts	400,00 €
Le gardon boussiron	90,00 €
Les amis de la Santé de Vendée	85,00 €
Les p'tits Loupiots (assistantes maternelles)	50,00 €
Les amis des sentiers	160,00 €
Les Calinous	250,00 €
Local des jeunes de St Symphorien	50,00 €
L'Ouche de la Pierre Levée (jardins communaux)	50,00 €
Mélusine (sport adapté)	90,00 €

Office de tourisme Montaigu	800,00 €
Rased Montaigu	307,00 €
REEL	1 000,00 €
Restos du Coeur	175,00 €
Secours catholique	500,00 €
Vélo Club	340,00 €
Vélo Club Montaigu	100,00 €
VTT Club	100,00 €
Sèvre Nantaise (association)	300,00 €
Géo Vendée	1 269,00 €
Vendée Bocage Initiative	1 419,00 €
Education spéciale Montaigu / La Roche	1 000,00 €
C.A.U.E.	40,00 €
UAMV	1 223,99 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>	
Club d'échecs (création)	200,00 €
Ecole de musique (matériel)	334,99 €
Zygomatiks (fête de la musique)	900,00 €
ASBD (badminton et tennis - matériel)	575,00 €
Paint-ball (création)	300,00 €
VTT Club (équipement)	100,00 €
Vélo Club Montaigu	
Course cantonale départ de la Bruffière en 2009	305,00 €
Périscolaire St Symphorien (matériel)	796,83 €

#### **SUBVENTIONS AU TITRE DES SERVICES D'INTÉRÊT PUBLIC DANS LA COMMUNE**

##### **Subventions accordées, dans le cadre de la convention confiant à Familles Rurales la gestion de certaines activités ou services d'intérêt public**

##### **Au titre du C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse)**

CEJ Accueil loisirs	47 362,00 €
CEJ Pilotage	9 866,00 €
CEJ Animation jeunesse	25 224,00 €

##### **Au titre d'autres services et associations**

Transport scolaire - Restaurant Scolaire	42 530,00 €
Foyer de Jeunes	1 200,00 €
Danse	785,00 €
Emploi Tremplin, animation jeunesse 11-14 ans	12 825,50 €

#### **SUBVENTIONS SCOLAIRES**

Le forfait scolaire, par élève, pour les écoles privées sous contrat d'association avec la commune est déterminé par le coût d'un élève dans l'école publique de la commune.

La P.A.E. (participation Actions Educatives) est attribuée forfaitairement par élève de chaque établissement scolaire communal.

Enseignement privé, forfait scolaire (465 €/élève)	152 520,00 €
PAE / Ecole privée (11 €/élève)	2 937,00 €
PAE / Ecole publique (11 €/élève)	1 738,00 €
PAE / Ecole St Symphorien (11 €/élève)	671,00 €

## TARIFS COMMUNAUX 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux à compter du 03 mars 2009

### Droits de place

forfait 10 m <sup>2</sup>	3,20
avec branchement électrique (X2)	6,20
occasionnel	35,00
Moins de 2 heures (hors marché mensuel)	1,35

### Concessions dans le cimetière

15 ans (Prix d'une concession de 2,1 m <sup>2</sup> )	80,00
30 ans (Prix d'une concession de 2,1 m <sup>2</sup> )	160,00

### Travaux de voirie

Vente de délaissé (le m <sup>2</sup> )	3,30
Vente de délaissé goudronné (le m <sup>2</sup> )	9,00
Terre végétale (le m <sup>3</sup> ) (selon disponibilités)	5,50
buses (Ø300 de 1m)	16,00
buses (Ø 300 renforcées de 2,4m)	39,00
buses (Ø 400 de 1m)	24,50
buses (Ø 400 renforcées de 2,4m)	46,00
ciment (160 l de béton)	25,00
enrobé à froid (50 l)	22,00
stérile	14,00
Aqueduc Ø 300	
les 3 premiers mètres (en ml)	38,00
le mètre supplémentaire	30,00
Aqueduc Ø 400	
les 3 premiers mètres (en ml)	45,00
le mètre supplémentaire	38,00
abaissement de bordures ( 3 mètres)	190,00
heure de main d'œuvre	35,00
Goudronnage sur domaine privé (m <sup>2</sup> )	9,00
Goudronnage avec surlargeur (m <sup>2</sup> )	5,00
Préparation sur domaine privé (m <sup>2</sup> )	4,00
Tracteur + faucheuse + chauffeur (1 heure)	190,00
Nettoyage Dépôt Sauvage d'OM (Forfait)	60,00

### Location de matériels à d'autres communes

Décompacteur forfait pour un terrain de foot	670,00
Décompacteur forfait pour une heure	165,00
Sableur la journée	70,00
Tracteur la demi-journée	90,00
Tracteur la journée	135,00
Aérateur la demi-journée	35,00

### Location salles polyvalentes

vin d'honneur (1 salle)	51,00
vin d'honneur (2 salles)	72,00
salle octogonale (particulier La Bruffière)	62,00
salle octogonale (particulier extérieur)	115,00
grande salle (particulier La Bruffière)	102,00
grande salle (particulier extérieur)	164,00
les 2 salles (particulier La Bruffière)	164,00
Les 2 salles (particulier extérieur)	279,00
Chèque de caution	125,00
Salle polyvalente pour les associations (but lucratif) (1 salle)	46,00
Salle polyvalente pour les associations (but lucratif) (2 salles)	92,00
Réservation horaire	16,00
Chauffage salle octogonale novembre à mars particuliers	16,00
Chauffage grande salle novembre à mars particuliers	26,00
Pour les associations location des salles dans le cadre de leur activité de base	

### Location salle omnisports

Salle A (activités extra sportive)	120,00
Salle B (activités extra sportive)	90,00
Salle Omnisports Chèque de caution	240,00
Pour les clubs location des salles dans le cadre des championnats, coupes ou entraînements	

### Location du matériel à l'extérieur de la commune

Podium	235,00
Barrière métallique (l'unité)	1,75
Chaise métallique (avec une prise en charge minimum de 10 €)	0,45
Tablettes Bar	2,30
Table (3,1 ml)	1,55
Prêt vidéoprojecteur aux associations	0,00

*Ce matériel est mis à disposition des habitants gratuitement pour les activités de la commune. Cependant, un chèque de caution de 30 € sera demandé dans tous les cas.*

### Redevance d'assainissement

Forfait Annuel (H.T)	46,27
Le m <sup>3</sup> (H.T)	1,1160
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) (net)	1 154,00
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (HT) Eaux Usées	785,00
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (HT) Eaux Pluviales	685,00

### Divers

Photocopie	0,2000
Fax France	0,5500
Fax Etranger	1,0500
Extrait de la matrice cadastrale	0,6000

### Pour les associations

Photocopie	0,1000
cliché duplicopieur	0,3300
papier blanc	0,0110
papier couleur	0,0160
consommables	0,0110
Film rétroprojecteur	0,9000

## SPORTS/ LOISIRS/ CULTURE

### SALLES CULTURELLES – APPROBATION DU PROGRAMME

Le projet du programme technique, pour les salles culturelles sur le site de La Pierre Levée, est proposé comme ci-dessous, et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

1) Salles associatives	235 m <sup>2</sup>
2) Espaces de rangement et circulation	79 m <sup>2</sup>
3) Foyer des jeunes	80 m <sup>2</sup>
4) Bureau Familles Rurales	30 m <sup>2</sup>
5) Espaces communs	171 m <sup>2</sup>
6) Bibliothèque/Motricité	245 m <sup>2</sup>
Total	840 m <sup>2</sup>

### SALLE OMNISPORTS – APPROBATION DU PROGRAMME

Le projet du programme technique, de travaux de rénovation et de construction aux salles omnisports, est proposé comme ci-dessous, et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

1) Vestiaires / Sanitaires, salle C	190 m <sup>2</sup>
2) Salle de réception	35 m <sup>2</sup>
Total	225 m <sup>2</sup>

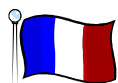
**INFOS MUNICIPALES...**

### **ASSISTANTE SOCIALE**

Permanences les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 9h30 à 11h30, à la Mairie, soit les :

- 14 avril
- 12 mai
- 28 avril
- 26 mai

### **RECENSEMENT MILITAIRE**



Les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 1993 doivent se présenter en Mairie avec le livret de famille de leurs parents avant le 30 avril 2009. Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette démarche, l'attestation qui sera remise, étant nécessaire pour toute inscription à un examen ou concours.

### **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA RÉGION DE CLISSON**

☎ 02 40 54 27 32 / 02 40 54 27 33

Le Syndicat Mixte des Transports Scolaires de la Région de Clisson organise les inscriptions pour la rentrée 2009 du 27 avril au 25 mai 2009.

Pour toute nouvelle inscription au transport, il est nécessaire de se manifester auprès du service dès le début du mois d'avril afin qu'un dossier vous soit adressé.

Etablissement scolaire desservi : Lycée Charles Péguy de Gorges

### SALLE POLYVALENTE : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT

La maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente, suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions, est attribuée par le Conseil à l'unanimité à l'agence **ROBIN Luc LES HERBIERS**.

### AMENAGEMENT URBAIN

#### CRÉATION D'UN « COMITÉ DE PILOTAGE ACCESSIBILITÉ » POUR CONDUIRE LE PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un « comité de pilotage accessibilité » composé de 11 membres chargé de donner son avis sur les décisions, études ou projets liés à la mise en accessibilité des voiries et espaces publics

Membres de ce comité : **MOINET Denis, BAUCHET Yves, BREGEON Jean-Michel, LEBOEUF Philippe, BARBEAU Patrice, LE CHAUDELLEC Pascal, CROUE Gérard, MORIN Georges, BELOUARD Marie-Bernadette, GUERIN Madeleine, COUVRAND David.**

Les informations sont extraites des délibérations du Conseil Municipal ; si vous souhaitez les consulter dans leur intégralité vous pouvez en prendre connaissance sur le panneau d'affichage en Mairie ou sur le Site Internet de la commune. [www.labruffiere.fr](http://www.labruffiere.fr) dans la rubrique : Conseil Municipal / les compte-rendus.

### **CONTRÔLEUR DES IMPÔTS**

**Permanence à la Mairie**

**le mardi 12 mai 2009  
de 9 h à 12 h**

### **COMMUNIQUÉ DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VENDÉE**

**Conjointes et collaboratrices d'entreprises artisanales**, ceci vous concerne :

Vous souhaitez renforcer vos compétences pour soutenir avec encore plus d'efficacité le chef d'entreprise en matière de gestion, comptabilité, secrétariat, management, communication et commercialisation ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée vous propose une formation spécifique, à Montaigu, à partir de la fin du mois de septembre prochain.

Renseignement au 02 51 44 35 40 (demandez Placide Gnassounou ou Patricia Guillard).

AVRIL	
4 avril	Cinéma « LOL » et « Le code a changé »
5 avril	Randonnée des Amis des Sentiers, à BEAUREPAIRE
18 avril	Bourse aux vêtements du Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole publique, salle polyvalente
18 avril	Tournoi gentleman de l'ASBD Tennis de Table, complexe sportif
19 avril	Marché de printemps organisé par l'Ecole Notre Dame St Symphorien
MAI	
1er mai	Vide grenier organisé par le Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique, complexe sportif
3 mai	Cinéma
7 mai	Soirée disco organisée par le Foyer des Jeunes, complexe sportif
10 mai	Concert inter-chorales, complexe sportif
16 mai	Journée clôture des Amis des Senties : Barrage de l'Angle Guignard
JUIN	
5 juin	Audition des élèves de l'école de musique et inscriptions 2009-2010, salle polyvalente
6 juin	Tournoi de l'ASBD Badminton
7 juin	Tournoi tripléte de l'ASBD Volley
7 juin	Tour du Canton cycliste
13 juin	Fête de la musique
20/21 juin	Gala de danse, complexe sportif
28 juin	Kermesse de l'Ecole Privée
JUILLET	
4 juillet	Soirée « moules » organisée par la Batterie Fanfare, complexe sportif

## AUX PERSONNES CONNUES POUR DÉTENIR DES OVINS

Dans le cadre d'une épidémie animale de fièvre catarrhale ovine (appelée aussi maladie de la langue bleue), une campagne de **vaccination obligatoire** des ovins est mise en place par l'Etat dans l'intérêt général. Cette maladie ne concerne pas l'homme, mais est dévastatrice pour les élevages de moutons.

Il vous appartient donc de :

- ✦ Contacter le vétérinaire pour lui demander de pratiquer à vos frais la vaccination de vos moutons laquelle se déroule en 2 interventions à 21 jours d'intervalle
- ✦ Faire réaliser lors du second passage (pour rappel vaccinal) les prélèvements nécessaires à la recherche de brucellose (la Commune de La Bruffière étant concernée cette année par la prophylaxie obligatoire décennale).

**INFOS ASSOCIATIONS....**



Ecole du Sacré-Cœur

**INSCRIPTIONS**

Vous souhaitez inscrire votre enfant né en 2006 ou né de janvier à juin 2007, c'est toujours possible en prenant rendez-vous au :  
**02 51 42 51 55**

### 1<sup>ER</sup> MAI 2009 : VIDE-GRENIER

Si vous souhaitez tenir un stand, renseignements et réservations aux numéros suivants :  
Yoann LACIRE : 02 51 46 36 91  
Gaëlle GUILLET : 09/64/41/67/44

Attention, le nombre de place est limité.  
Tarif : 4€ le mètre (tables fournies)

-----

### 18 AVRIL 2009 : BOURSE AUX VÊTEMENTS (DE 0 À 16 ANS) DE 10 H À 17 H 30

Salle polyvalente

Dépôt des vêtements :  
vendredi 17 avril 2009 de 14 h à 20 h 30

Retrait des vêtements invendus :  
Samedi 18 avril 2009 de 18 h à 19 h

Renseignements : ☎ 06 82 97 44 39

organisés par le comité de parents d'élèves  
de l'école Charles Perrault



## CINEMA ITINERANT Salle Polyvalente

**Samedi 4 avril 2009**  
**à 20 h 30**

**« LOL - Laughing out loud »**

Comédie de Lisa Azuelos avec Alexandre Astier, Sophie Marceau (2008) - 1h47

*Une comédie sur les adolescents d'aujourd'hui. Une mère entretient des rapports difficiles avec sa fille de 16 ans qui entre petit à petit dans le monde des adultes.*

**Dimanche 5 avril 2009**  
**à 18 h 00**

**« Le code a changé »**

Comédie de Danièle Thompson avec Dany Boon (2009)  
1 h 10

*Un dîner, c'est la dictature de l'apparence : on se fait beau, on rit, on raconte, on frime, on partage souvenirs et projets. Mais les masques tombent dès le chemin du retour...*

## SECOURS CATHOLIQUE

Par Monts et par Vaux...

A la découverte de La Bruffière !

### PARTAGEZ VOS VACANCES !... DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL !...

Devenir famille de vacances, c'est permettre à un enfant de s'épanouir dans un cadre de vie différent, c'est lui donner la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisir et d'échange. La famille de vacances s'engage à accueillir avec bienveillance l'enfant tel qu'il est, avec son caractère, son histoire, sa culture, sans se douter parfois à quel point la richesse de cet échange sera réciproque. Etre famille de vacances, c'est être à l'écoute de l'enfant, l'aider à se construire, lui donner une vue positive de la vie sans se substituer à sa famille. **Accueillir un enfant c'est tout simplement vouloir lui donner un peu de bonheur !...**

En 2008, 99 familles vendéennes ont accueilli 107 enfants pendant 3 semaines.

Afin de permettre à un maximum d'enfants de goûter aux plaisirs des vacances, le secours catholique lance un appel aux familles volontaires. Celles-ci doivent se faire connaître auprès des responsables de secteur (☎ 02 51 42 58 66 ou 02 51 94 00 00). **Les périodes d'accueil sont les suivantes : du 3 au 24 juillet, du 6 au 27 juillet, du 4 au 25 août.** Vous souhaitez seulement avoir des renseignements, n'hésitez pas à vous informer.

### PERMANENCES VESTIAIRES

Pour l'année 2009, les prochaines permanences auront lieu de **16h30 à 17h30 au local de la Maison Pointe à Pitre** aux dates suivantes : le 3 avril, le 5 juin, le 4 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre et le 4 décembre.

## Rallye pour tous, en équipes

- ❖ Un circuit VELO
- ❖ Un circuit PEDESTRE

**SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2009**

- ⇒ Plusieurs étapes avec énigmes et animations...
- ⇒ Pique-nique du midi en commun...
- ⇒ Rassemblement en fin d'après-midi avec jeux...., avant la proclamation des résultats !
- ⇒ Repas animé en soirée... (à l'étude !)

### Organisé par la Bruffière Autrefois

*En collaboration sous réserve avec*

Les Amis des Sentiers, VTT, CUMA, Foyer de Jeunes  
Et toutes autres associations qui voudraient participer ...

N'hésitez pas à nous rejoindre

- ☞ Des précisions vous parviendront ultérieurement !
- ☞ Pensez déjà à réserver la date et pourquoi pas, composez vos équipages !

#### Contact :

Joseph BARREAU  
18, rue du Calvaire - ☎ 02 51 42 56 28

## Amis motards de La Bruffière

### Le club organise une balade moto la journée du 25 avril 2009.

- ☞ Rassemblement **place de l'église à 9h45** précises.
- ☞ Retour prévu vers 18h à La Bruffière suivi d'un pot de l'amitié.  
Pour le bon déroulement de cette journée nous vous demandons de venir à l'heure au rendez-vous avec le **réservoir plein**, d'emmener votre **pique-nique** et votre **boisson** pour le midi.
- ☞ Une participation de 8 € par casque vous sera demandée.

Pour plus de renseignements, appeler le 06 09 51 18 99

# Changement d'équipe pour l'Aide aux déplacements ! depuis le 1er mars 2009

Pendant de longues années, notre équipe de retraités a mené à bien son service d'entraide, avec beaucoup d'investissement et de solidarité envers nos usagers en difficulté de moyens de transport. C'est pourquoi nous souhaitons vivement remercier :

Collette et Luc BADREAU  
Paul BARRE  
Bernard BASSET  
Constant CHAMPAIN  
Odile et Gilles CHAMPAIN  
M. Gabrielle et G. MINAUD  
Pierrette et Maurice VINET

**Merci pour votre implication,  
pour le temps passé et bonne route à tous !**

## Petit rappel sur le fonctionnement de l'Aide aux déplacements :

- ✓ Un service Familles Rurales d'entraide de transports de proximité avec des bénévoles.
- ✓ Vous avez un rendez-vous, une visite à un ami, une course, prendre le train... et pas de moyens pour vous déplacer : sachez qu' « Aide aux déplacements » peut vous aider.
- ✓ Ce service est ouvert à toute personne ayant une difficulté de transport. C'est un service de proximité dans notre espace rural dépourvu de transports publics. Il ne fonctionne pas lorsqu'il y a une prise en charge par les caisses d'assurance. Nous nous déplaçons dans un rayon de 25 km. *Tarif : 0,38 € par km.*
- ✓ Pour tout besoin et renseignements appelez le bénévole de votre choix, avec un délai de 48h si possible.
- ✓ Rappelez votre chauffeur la veille du transport pour confirmer votre rendez-vous.

## Nouvelle équipe :

LOIRET Yves et Noëlle- 2 ter, rue de la Chobletterie ☎ 02 51 42 58 95

MOUILLE Jean- 7bis, rue des Lilas ☎ 02 51 42 51 47

PETIT Jacques et Marie-Ange - 45, rue Paul Baudry ☎ 02 51 42 53 11

PINEAU Joël et Claudine - 15, rue de la Prée ☎ 02 51 46 40 93

**Bulletin mensuel : Parution en juin  
dépôt des articles avant le 15 mai  
Pour le bulletin semestriel, les associations  
sont invitées à remettre les articles de leurs  
activités avant le 31/05/2009**

Gérant : Conseil Municipal  
Rédaction : Commission Communication  
Imprimerie : Mairie de la Bruffière